

Finances

Relations entre l'Etat et les collectivités : la concertation s'engage

JOEL COSSARDEAUX

Les conditions dans lesquelles les collectivités locales vont contribuer au chantier de remise à plat des politiques publiques, engagé à la veille de l'été par le gouvernement, se précisent. Le sénateur UMP Alain Lambert, chargé, depuis juillet, d'animer un groupe de travail sur ce thème, a reçu hier sa lettre de mission du Premier ministre. L'ancien ministre délégué au Budget du gouvernement Raffarin a jusqu'au 15 novembre pour mener ses travaux, lesquels devraient « *donner lieu à des décisions (...) avant la fin de l'année* », indique Matignon.

Pour réfléchir à un nouveau partage des rôles entre l'Etat et les collectivités locales, dont les relations financières « *se caractérisent par des processus déséquilibrés* », comme le reconnaît le chef du gouvernement, le groupe de travail associera, aux côtés des représentants du ministre de l'Intérieur et de celui du Budget, ceux des trois principales associations d'élus, à savoir l'AMF, l'ADF et l'ARF.

Depuis plusieurs mois, ces organisations forment un front uni pour obtenir la remise à plat d'une fiscalité locale jugée obsolète et injuste, s'agissant notamment de la taxe d'habitation, dont les bases sont notoirement obsolètes, mais aussi attentatoire à l'autonomie financière de leurs collectivités. Chargé de bâtir des propositions, le groupe de travail commun que ces lobbies ont constitué au printemps doit rendre son rapport cet automne. Leurs représentants espèrent qu'ils seront d'autant plus entendus par le gouvernement que le pacte de croissance, qui régit la progression des dotations de l'Etat, va être remis en question par le prochain projet de loi de Finances et ce dans un sens moins favorable aux collectivités locales.

Associer les élus

Si la mission d'Alain Lambert consiste d'abord à réfléchir au « *désenchevêtrement de leurs périmètres d'intervention respectifs* », au nom de l'efficacité de l'action publique, à charge également pour elle de plancher sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'objectif visé est à la fois celui d'une « *simplification* » et d'un « *élargissement des marges de manoeuvre des collectivités pour maîtriser leurs dépenses* ».

Il s'agit aussi de travailler sur les contraintes financières que l'Etat fait peser sur les finances locales par la fixation de ses normes et réglementations, sachant qu'il est prévu d'associer les élus à leur élaboration dans le cadre de la « *conférence nationale des exécutifs* » annoncée par François Fillon en juillet.

JOËL COSSARDEAUX